

Rapport d'évaluation

**Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études**

de l'École de musique Vincent-d'Indy

Février 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études à l'École de musique Vincent-d'Indy s'inscrit dans le cadre plus large de l'opération d'évaluation, menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique de la Commission¹. L'École de musique Vincent-d'Indy a transmis à la Commission, en janvier 1999, un rapport d'autoévaluation. Un comité², composé de quatre membres et dirigé par une commissaire, a analysé ce rapport et effectué une visite à l'École de musique Vincent-d'Indy, les 17 et 18 mai 1999. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, les professeurs³ des différentes disciplines donnant les cours de la formation générale, ainsi que des étudiants de deuxième année.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description de l'établissement et de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre ainsi que quelques commentaires sur la démarche d'autoévaluation, le document présente les observations de la Commission au regard des aspects retenus pour la présente évaluation : la cohérence, l'adaptation des méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage et l'évaluation des apprentissages, l'épreuve synthèse de programme, les ressources et la gestion, et, enfin, les résultats. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la formation générale.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études! La composante de formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité regroupait, M. André Carrier, professeur de philosophie au Cégep de Lévis-Lauzon et coordonnateur du Comité des enseignantes et des enseignants de philosophie, M. André Corriveau, conseiller pédagogique au Cégep de La Pocatière et M. Richard Talbot, chef de service à la Société d'assurance automobile du Québec. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Fondée en 1932, l'École supérieure de musique d'Outremont adoptera le nom du célèbre musicien en 1951, année soulignant le centenaire de sa naissance. Institution privée mixte dirigée par les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, l'École de musique Vincent-d'Indy se distingue avant tout par une formation musicale conduisant à l'exercice de la profession de musicien, autant sur les plans de l'interprétation que de la composition.

Outre le programme *Musique* conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), l'École offre, depuis 1991, une double formation conjointement avec le Collège Jean-de-Brébeuf. Il s'agit des programmes *Musique et sciences de la nature* et *Musique et sciences humaines*. Dans le cas de ces deux derniers programmes, les cours de philosophie et d'éducation physique sont pris en charge par le Collège Jean-de-Brébeuf, l'École de musique Vincent-d'Indy assumant la formation en français et en anglais⁴. En ce qui concerne le programme *Musique*, l'École offre l'ensemble des cours de la formation générale, à l'exception des cours d'éducation physique dont le premier est donné conjointement avec le Collège dans la Cité tandis que les deux autres cours sont pris en charge par des enseignants des programmes communautaires des Services aux étudiants de l'Université de Montréal. En plus de l'enseignement collégial, l'École offre également des cours de formation musicale aux élèves des niveaux primaire et secondaire ainsi que des cours de perfectionnement aux adultes.

En 1996-1997, 94 élèves étaient inscrits à l'un des trois programmes offerts. Au cours de cette même année, six enseignants donnaient les cours de la formation générale; tous avaient le statut de chargé de cours.

Le projet éducatif de l'École est avant tout orienté vers la formation musicale et la recherche d'excellence en ce domaine. Centré sur l'élève, le projet s'inspire de valeurs chrétiennes telles que le respect, la justice, la tolérance, et accorde également une grande importance à la formation générale. Dans cet esprit, la formation offerte vise le développement d'attitudes favorisant l'autonomie de l'élève, le développement d'un sens social adapté aux exigences de notre époque de même que le développement de la créativité sur les plans personnel et collectif.

4. En ce qui concerne les cours d'anglais, l'École offre les deux premiers niveaux et le Collège Jean-de-Brébeuf les niveaux supérieurs, dont le cours de formation générale propre.

Enfin, trois domaines ont été retenus pour la formation générale complémentaire, soit Art et esthétique, Sciences humaines et Langage mathématique et informatique. Quatre cours sont offerts : *Recherche et documentation, Le développement de la personne, Théâtre et Application de l'informatique.*

La démarche institutionnelle d'évaluation

Il s'agit de la première évaluation réalisée par l'École de musique Vincent-d'Indy. À la demande de la directrice générale, qui a supervisé l'ensemble de la démarche et participé à la rédaction finale du rapport d'autoévaluation, la directrice des études et son adjointe ont réalisé les principales étapes ayant conduit à la rédaction du rapport. Ces dernières ont d'abord procédé à une collecte de données auprès des enseignants et des élèves en utilisant les questionnaires proposés par la Commission. Les enseignants ont ainsi été consultés sur les aspects concernant la cohérence de la formation offerte, sur les liens entre cette dernière et le projet éducatif ainsi que sur les activités de perfectionnement. Cette consultation n'incluait toutefois pas les professeurs d'éducation physique dont les cours se donnent à l'extérieur de l'École. La majorité des étudiants de deuxième année (27) ont pour leur part répondu à un questionnaire couvrant les principaux critères retenus dans le cadre de la présente évaluation. Le bureau du registraire a de son côté compilé les données informatiques concernant le cheminement scolaire des élèves.

Une fois les données recueillies, un consultant a procédé à leur analyse, de même qu'à un examen des plans des cours offerts durant l'année de référence, en prenant en considération les questions élaborées dans le guide d'évaluation en vue de rédiger une première version du rapport. Cette version a par la suite été revue et corrigée par la Direction, puis portée à l'attention des enseignants, en particulier au regard des recommandations qui y sont contenues. Enfin, le Conseil d'administration de l'École a pris connaissance du rapport et approuvé les recommandations qui y sont contenues.

Le rapport porté à l'attention de la Commission reflète les difficultés de réalisation inhérentes à une première démarche d'évaluation. L'analyse contenue dans le rapport, bien qu'elle porte sur l'objet cerné par la présente évaluation, eût demandé à être plus approfondie, en particulier en ce qui concerne les plans de cours. Cela explique en partie que les actions envisagées au regard de certaines lacunes identifiées ne soient pas suffisamment ciblées de façon à assurer l'amélioration souhaitée. L'École aurait également eu avantage à impliquer davantage ses enseignants dans la démarche d'autoévaluation. En plus de créer un effet rassembleur au sein de l'équipe professorale, la démarche eût bénéficié de l'apport et de l'expertise de l'ensemble des enseignants en ce qui regarde les principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale. Une participation élargie des enseignants aurait permis une plus grande appropriation des actions identifiées dans le rapport afin de procéder aux améliorations souhaitées.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation générale.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont évalués sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif de l'École repose sur des valeurs institutionnelles clairement définies et accorde une place importante non seulement à la formation musicale de l'élève, mais également aux diverses dimensions de la formation générale. Bien que le rapport ne démontre pas comment ces intentions se traduisent dans le choix des activités d'apprentissage proposées aux élèves, la visite a permis de constater qu'elles étaient prises en compte, notamment dans le cadre des cours de la formation générale propre et dans les cours complémentaires. Ainsi, en français et en anglais, les textes proposés aux élèves (livrets d'opéra, mythes littéraires ayant inspiré des compositeurs, chansons) sont puisés à même les œuvres inscrites au programme de leur formation musicale, ce qui contribue à assurer une plus grande cohésion, tant au sein de la formation générale elle-même qu'avec la formation spécifique, tout en élargissant les perspectives musicales de l'élève. En philosophie, le cours aborde les grandes questions éthiques dans une perspective propre au milieu musical. Les exemples choisis illustrent des situations que sont appelés à vivre les élèves, par exemple un conflit de travail mettant en cause des musiciens d'un orchestre symphonique. Le cours accorde également une place importante aux questions relevant de l'esthétique en art (notamment à même des textes puisés dans l'œuvre de Platon et de Nietzsche). En ce qui concerne les cours complémentaires, les cours offerts s'inscrivent dans le prolongement des valeurs inscrites au projet éducatif de l'École. À titre d'exemple, le cours de théâtre vise à permettre aux élèves de développer leur aisance devant un public.

L'analyse des plans de cours a par ailleurs révélé un certain nombre de problèmes. Les objectifs poursuivis dans les cours de français et de philosophie respectent les devis ministériels, mais tel n'est pas le cas en anglais et en éducation physique. Dans le premier cas, les objectifs ont été modifiés et, dans le second, deux des trois cours d'éducation physique dérogent aux devis. À titre d'exemple, les objectifs poursuivis dans le cadre d'un des cours d'éducation physique recourent à l'ensemble des objectifs des trois cours de cette discipline. Cette situation s'explique, en partie, du fait que ces cours ont été confiés à un organisme externe qui ne disposait pas des devis ministériels pour assurer une mise en œuvre adéquate de ces cours. La Commission ne remet pas en cause la décision de l'École de déléguer à un organisme externe la responsabilité d'offrir certains cours, mais cette dernière doit s'assurer que les devis ministériels sont respectés pour chacun des cours. La même situation prévaut pour les cours complémentaires, et ce, dans les trois domaines retenus. Ces cours respectent le souhait de complémentarité recherchée, mais ils dérogent aux devis ministériels sur le plan des objectifs poursuivis et des standards recherchés.

Par ailleurs, les plans de cours analysés permettent difficilement d'établir un rapport entre les activités d'apprentissage proposées aux élèves et les objectifs et standards attribués à chacun des cours. La majorité des plans de cours examinés sont laconiques et s'avèrent somme toute peu utiles aux élèves pour leur permettre de situer les cours suivis dans leur formation et de comprendre véritablement les objectifs liés à chacun d'eux ainsi que la démarche proposée pour y parvenir. Il est également difficile d'établir la conformité des plans de cours examinés aux prescriptions contenues dans le *Règlement sur le régime des études collégiales*. Cette situation traduit une absence d'appropriation locale des intentions éducatives entraînées par le renouveau et de l'approche pédagogique préconisée pour y parvenir.

L'École est consciente de cette situation et a déjà entrepris d'apporter les corrections qui s'imposent, comme en témoignent les changements apportés au cours d'anglais. Le travail amorcé doit toutefois être poursuivi. Dans cet esprit,

la Commission recommande à l'École de revoir l'ensemble des plans de cours de la formation générale afin de s'assurer qu'ils répondent aux intentions éducatives du renouveau et qu'ils respectent les prescriptions ministérielles.

Les méthodes pédagogiques

Les exposés magistraux, l'utilisation de documents audiovisuels, les exercices dirigés, le travail en équipe et la présentation de travaux par les élèves sont les méthodes d'enseignement les plus fréquemment utilisées. L'approche personnalisée que permet la taille de l'École et le souci manifeste des professeurs à l'égard de la réussite des élèves concourent également à créer un environnement favorable aux différents types d'apprentissage requis par les cours de la composante de formation générale. En formation générale propre, les textes proposés aux élèves s'inscrivent en continuité avec leur formation musicale et permettent de consolider les acquis faits dans chacune des disciplines. À titre d'exemple, en français, des activités de création littéraire permettent aux élèves qui le désirent de faire appel à leur sens de la créativité. En éducation physique, les professeurs tiennent compte du profil musical des élèves dans le choix des approches, certains allant même jusqu'à proposer des activités favorisant le développement de l'ambidextrie afin d'accroître leur souplesse et leur dextérité. Le sondage fait auprès des élèves à l'égard de leur appréciation des méthodes pédagogiques révèle que, dans l'ensemble, ces derniers sont satisfaits des méthodes utilisées. La visite a par ailleurs confirmé qu'il s'agit d'un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les professeurs de chaque discipline ont la responsabilité de s'assurer de la pertinence des travaux requis des élèves. En français et en philosophie, les travaux requis des élèves visent l'atteinte des objectifs poursuivis, mais la situation était toutefois différente pour les cours d'anglais, d'éducation physique de même que pour les cours complémentaires au moment de l'évaluation. La visite a toutefois permis de constater que la situation a depuis été corrigée en anglais comme en témoigne le nouveau plan de cours porté à l'attention du comité visiteur. La Commission invite l'École à poursuivre le travail de révision entrepris pour les autres cours.

L'évaluation des apprentissages

La Direction des études est responsable de l'application de la PIEA et, à ce titre, elle revoit l'ensemble des plans de cours et vérifie les modalités d'évaluation qui y sont inscrites. Le rapport de l'École dénote une certaine confusion entre l'appréciation des méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs et celle des modes et des instruments d'évaluation permettant d'attester l'atteinte des objectifs poursuivis pour chacun des cours. L'autoévaluation a de plus mis en lumière l'absence

de critères permettant d'orienter le choix de modes d'évaluation. L'examen des plans de cours a par ailleurs souligné des lacunes importantes au regard des principaux changements entraînés par le renouveau, plus particulièrement au chapitre de l'évaluation. Au nombre des problèmes relevés, mentionnons l'application variable des modalités de participation aux cours, les dispositions s'appliquant à la composition de la note, dont près de quarante pour cent peut être accordé à la seule présence dans certains cas, la confusion entre les évaluations formative et sommative, l'écart trop marqué du poids accordé à la correction linguistique pour chacun des cours.

La Commission a de plus procédé à une analyse plus approfondie des plans de cours de français (601-101-04), de philosophie (340-103-03), d'anglais (604-101-01) et d'éducation physique (109-103-02). En français, l'objectif terminal du cours examiné est évalué adéquatement, mais le plan de cours s'avérerait un meilleur outil pédagogique si un certain nombre d'éléments était précisé, notamment le nombre exact d'évaluations et le calendrier de celles-ci, le contexte de réalisation des principales activités d'évaluation, les critères de performance associés aux éléments de compétence en établissant un lien entre ceux-ci et les critères d'évaluation retenus dans la grille, le barème utilisé pour la correction linguistique. Le plan de cours gagnerait également à prévoir des évaluations de nature formative à l'intention des élèves. En philosophie, les plans de cours examinés sont conformes aux devis ministériels et présentent adéquatement, quoique de façon succincte, les modalités d'évaluation. Ces dernières gagneraient également à être précisées, notamment en ce qui concerne la forme des diverses épreuves proposées. De même, des évaluations formatives pourraient avantageusement s'y inscrire. En anglais, le plan de cours est incomplet et les modes d'évaluation qui s'y rattachent ne correspondent pas aux éléments de compétence qui doivent être évalués dans le cadre de ce cours. Enfin, en éducation physique, le plan de cours porté à l'attention de la Commission ne correspond à aucun des ensembles prévus aux devis ministériels. L'activité proposée aux élèves, le volley-ball, n'est en lien avec aucune des compétences visées par l'un ou l'autre des trois cours de cette discipline. De plus, les instruments utilisés pour l'évaluation sont inadéquats.

L'autoévaluation aura permis à l'École d'identifier les principaux problèmes au regard de l'évaluation des apprentissages et cette dernière envisage d'apporter les corrections nécessaires. Dans cet esprit,

la Commission recommande à l'École de mettre en place un mécanisme qui lui permette de s'assurer du respect des devis, de vérifier et de garantir l'application rigoureuse de sa PIEA afin d'attester la pertinence des travaux et la qualité des évaluations, et de mieux soutenir les enseignants dans le choix des critères de sélection des modes d'évaluation propres à l'approche par objectifs et standards.

L'épreuve synthèse de programme

Au moment de la révision de sa PIEA, en 1995, l'École a mandaté un comité regroupant les professeurs de français, de philosophie et de littérature musicale afin de définir les modalités d'application de l'épreuve synthèse pour le programme Musique. Une fois élaboré, le cadre retenu fut présenté aux autres professeurs de la formation générale avant d'être expérimenté. L'élève devait présenter un travail qui alliait théorie, histoire, analyse et littérature musicales. Par l'expression de sa pensée et l'élaboration de son discours, l'élève devait de plus démontrer qu'il avait acquis les habiletés liées aux objectifs poursuivis par les différents cours de la formation générale. Des expériences ont été menées en ce sens, mais l'absence de vision partagée des intentions éducatives de la formation générale et l'attitude des professeurs de la formation spécifique, principalement préoccupés par la formation musicale des élèves, ont rendu difficile le maillage recherché des deux composantes dans l'élaboration de l'épreuve synthèse. De plus, le fait que certains élèves suivent leurs cours de philosophie dans un autre établissement n'a pas facilité l'intégration recherchée. Au dire même des enseignants rencontrés lors de la visite, certaines expériences n'ont pas donné les résultats escomptés, ce qui explique en partie leur décision de suspendre leur participation d'ici à ce qu'ils aient trouvé une formule qui les satisfasse. La Commission rappelle toutefois à l'École que l'épreuve synthèse de programme doit prendre en considération les deux composantes des programmes de formation. Aussi, la Commission *suggère* à l'École de développer une vision commune des intentions éducatives de la formation générale autant auprès des enseignants de la formation générale qu'auprès de ceux de la formation spécifique, et de poursuivre les travaux entrepris afin d'intégrer les deux composantes de formation à l'épreuve synthèse du programme Musique.

* * *

En résumé, la mise en œuvre des aspects pédagogiques de la formation générale liés à l'implantation du renouveau demande à être poursuivie. À titre d'exemples, la non-conformité de plusieurs plans

de cours aux devis ministériels, l'absence de mécanisme approprié en vue de garantir l'application rigoureuse de la PIEA et la suspension des travaux liés à l'élaboration de l'épreuve synthèse témoignent des difficultés rencontrées par l'École. Consciente de ces problèmes, l'École a déjà entrepris des actions pour corriger la situation, notamment en ce qui concerne l'approbation des plans de cours afin de s'assurer de leur conformité aux objectifs et standards définis dans les devis ministériels. L'École doit maintenant poursuivre le travail amorcé afin d'assurer le respect des intentions éducatives liées au renouveau, particulièrement au regard de l'évaluation des apprentissages.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

L'École peut compter sur un effectif professoral dévoué et stable, et ce, même si tous les enseignants ont un statut de chargé de cours. À l'exception du français, où deux enseignantes se partagent la tâche d'enseignement, il n'y a le plus souvent qu'un seul professeur par discipline. La taille de l'École fait également en sorte que certains d'entre eux sont appelés à donner plusieurs cours dans des disciplines différentes. À titre d'exemple, un professeur donne trois des quatre cours de français, les trois cours de philosophie ainsi que le cours *Théâtre* offert comme cours complémentaire.

L'École ne possède pas de plan de développement des ressources humaines. Les enseignants sont les premiers responsables de leur perfectionnement et bien que la plupart d'entre eux manifestent un intérêt certain à cet égard, comme en fait foi leur participation à divers ateliers pédagogiques, les lacunes identifiées dans le cadre de la présente évaluation ont mis en lumière le besoin d'un soutien mieux encadré des enseignants à ce chapitre. L'École s'est dite favorable à offrir du perfectionnement à ses enseignants, comme elle le fait par ailleurs à l'égard des professeurs de musique.

Aussi, la Commission lui *suggère* de donner suite à son intention d'élaborer un plan de perfectionnement à l'intention des professeurs de formation générale, plus particulièrement au regard de l'appropriation des nouveaux devis ministériels, et de favoriser le rapprochement avec des enseignants d'autres établissements afin de dynamiser les débats pédagogiques à l'intérieur de l'École.

Les ressources matérielles allouées à la formation générale sont par ailleurs minimales. Diverses raisons sont invoquées pour expliquer la situation, dont la vocation particulière de l'École et sa taille. La majorité des ressources sont en effet consacrées à l'enseignement de la musique. La bibliothèque est ainsi bien pourvue en ouvrages de référence sur la musique et l'École dispose d'une bonne discothèque, mais force est de constater le manque de ressources documentaires en français et en philosophie. De plus, le budget alloué aux acquisitions suffit à peine à préserver les ressources existantes. Les élèves interrogés à ce chapitre ont dit regretter que les ouvrages de référence et les livres utilisés par leurs professeurs dans le cadre de leurs cours soient en nombre insuffisant à la bibliothèque. L'École dispose par ailleurs d'un laboratoire informatique, mais ce dernier est exclusivement consacré à l'enseignement de la musique.

Consciente de la situation, l'École a entrepris de conclure des ententes avec d'autres établissements dans le but de corriger cette situation. Ces efforts demandent toutefois à être poursuivis et intensifiés. Aussi, comme l'envisage l'École, la Commission lui *suggère* de prendre les moyens nécessaires afin d'assurer aux professeurs et aux élèves l'accès à des ressources matérielles et documentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de formation poursuivis en formation générale.

La gestion

L'École a connu de nombreux changements au sein de la Direction pédagogique au cours des dernières années, ce qui n'a pas facilité l'implantation du renouveau. Les structures de gestion mises en place par l'École sont de nature à permettre un partage adéquat des responsabilités, mais la présente évaluation a démontré qu'elles n'avaient pas été pleinement opérationnelles au moment de la période de référence. À titre d'exemple, la prise en charge des cours d'éducation physique par un organisme externe s'est faite sans qu'aucun mécanisme ne permette d'assurer le respect des devis ministériels. De plus, le professeur de formation musicale, à qui a été confiée la responsabilité des cours d'anglais, n'a pas bénéficié d'une supervision pédagogique adéquate.

Les changements survenus au sein de la Direction des études ont également fait en sorte qu'une personne offrant déjà plusieurs cours, s'est retrouvée à assumer à elle seule de nombreuses responsabilités. Quoique exemplaires, le professionnalisme et le dévouement d'une seule personne ne peuvent suppléer à l'absence de concertation au sein de l'équipe professorale ni à l'absence de gestion pédagogique d'un programme.

Consciente de la situation, l'École a déjà apporté des améliorations notables sur le plan de la gestion. Les actions entreprises demandent toutefois à être poursuivies et consolidées. Dans cet esprit, la Commission *suggère* à l'École de veiller à ce que les structures de gestion mises en place assurent pleinement la prise en charge des responsabilités sur le plan pédagogique.

Les résultats

Cette dimension de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

L'École accueille des élèves très motivés dont la moyenne générale au secondaire se situe à près de 78 %. Le taux de réussite des cours des élèves admis est presque toujours égal ou supérieur à la moyenne provinciale. Les résultats des élèves à l'épreuve uniforme de français s'inscrivent également dans la moyenne provinciale, le taux de réussite à l'épreuve de février 1996 étant de 87,5 %, comparativement à 86 % pour l'ensemble du réseau.

Des quarante-sept élèves inscrits au programme en 1994-1995, trente-six se sont réinscrits au troisième trimestre, soit 76,6 %. De ce nombre, vingt-trois élèves ont obtenu leur diplôme dans la durée prévue, soit près de 50 % des élèves. Après trois ans, ce sont 29 élèves qui obtenaient leur diplôme, soit près de 58 %. Enfin, prise isolément, la formation générale n'a pas d'incidence sur l'obtention du diplôme. Des élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme dans la durée prévue, trois n'ont pas terminé leurs cours de formation générale et treize n'ont terminé ni leurs cours de formation générale ni ceux de formation musicale.

L'encadrement des étudiants

Les mesures d'aide offertes aux élèves reposent principalement sur l'encadrement et la disponibilité offerts par les enseignants. Ces derniers ont à cœur la réussite de leurs élèves et le suivi individualisé que la taille de l'établissement leur permet d'offrir aux élèves est à ce titre exemplaire. En français, les élèves bénéficient de cours de mise à niveau à la première session. Par la suite, des ateliers individuels leur sont offerts pour parfaire leur maîtrise de la langue. Ce souci manifeste d'appuyer et de soutenir les élèves tout au long de leur formation illustre bien l'esprit du projet éducatif que s'est donné l'École.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la formation générale à l'École de musique Vincent-d'Indy présente des forces et des faiblesses. L'École peut en effet compter sur une équipe professorale dont le dévouement est exemplaire. Le souci de réussite qui les anime se traduit par ailleurs par de bons résultats. La mise en œuvre de la formation générale ne peut toutefois reposer uniquement sur la qualité et la bonne volonté des enseignants et, à moins que l'on remédie aux lacunes mises en lumière par la présente évaluation, la situation pourrait s'aggraver. La faible prise en compte des principaux aspects pédagogiques liés au renouveau de l'enseignement collégial, le non-respect du *Règlement sur le régime des études collégiales* et des devis ministériels dans certains cours figurent au nombre des problèmes qui doivent être rapidement corrigés.

La Commission a ainsi été amenée à formuler à l'École deux recommandations. En premier lieu, l'École doit revoir l'ensemble des plans de cours de la formation générale afin de s'assurer qu'ils répondent aux intentions éducatives du renouveau et respectent les prescriptions ministérielles. La Commission recommande également à l'École de mettre en place un mécanisme qui lui permette de vérifier et de garantir l'application rigoureuse de sa PIEA afin d'attester la qualité et l'équité des évaluations et de mieux soutenir les enseignants dans le choix des critères devant orienter leur choix des modes d'évaluation.

La Commission formule également à l'École quatre suggestions de nature à améliorer certains aspects de la formation générale. Elles visent principalement la poursuite des travaux entrepris afin d'intégrer la formation générale à l'épreuve synthèse, l'élaboration d'un plan de perfectionnement à l'intention des professeurs de formation générale, l'accès aux ressources matérielles et documentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de formation poursuivis en formation générale et l'assurance que les responsabilités de nature pédagogique seront pleinement prises en charge par les structures de gestion.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études, l'École de musique Vincent-d'Indy se dit en accord avec les conclusions de la Commission et formule des commentaires sur quelques points soulevés par cette dernière pour nuancer certains constats.

L'École fait également état d'actions réalisées, ou en cours de réalisation, dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale. À ce titre, il faut souligner :

- l'organisation de rencontres de formation et de sessions de perfectionnement, notamment sur l'approche par objectifs et standards et l'évaluation des apprentissages;
- l'intensification des rencontres avec le personnel enseignant afin de s'assurer du respect de la PIEA, en particulier en ce qui concerne la confection des plans de cours et les modes d'évaluation;
- l'engagement d'une ressource en philosophie;
- la révision du cadre de l'épreuve synthèse afin d'y intégrer les deux volets de formation (formation générale et formation spécifique);
- l'acquisition de ressources documentaires, notamment en français et en philosophie.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard des recommandations qui lui sont adressées.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président